

Avenant au concours Graines d'auteurs - Encyclopædia Universalis en date du 1er février 2019

SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Encyclopædia Universalis France, S.A.S. au capital de 579 310 euros, dont le siège social est situé au 88 ter, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt, France, enregistrée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro 672 048 915 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 01/09/2018 à 00 h 00 au 28/02/2019 à 00 h 00 un concours d'écriture d'un article encyclopédique (ci-après dénommé le « Concours »).
Ci-après désignée « la Société Organisatrice ».

Article 1 :

Par le présent avenant, l'article 3, paragraphe 3 du règlement en date du 01/09/2018 est modifié comme suit en ce qui concerne la date limite de soumission des dossiers :

*3. L'Enseignant doit envoyer le dossier comprenant l'article encyclopédique, le média et le formulaire d'inscription rempli et signé par e-mail à grainesdauteurs@universalis.fr ou par courrier à Encyclopædia Universalis Concours Graines d'auteurs, 88 ter, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt -avant la date limite de soumission des dossiers, soit le **28 février 2019** (cachet de La Poste faisant foi). Un e-mail de la part de la Société Organisatrice accusera réception dudit dossier dans les cinq jours ouvrés suivants.*

Le reste du règlement est inchangé.

Fait à Boulogne-Billancourt le 01/02/19